

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT-DEUXIÈME

1905

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1904

M. Faure croit que la cause principale des unions libres réside surtout dans la législation actuelle du mariage, qui est certainement la plus restrictive et la plus compliquée.

A l'étranger, en Allemagne, par exemple, on a établi, en 1900, un code nouveau. Le consentement des parents n'est plus exigé, et une fille qui veut contracter mariage malgré ses parents peut même, d'après la loi, exiger d'eux son trousseau.

M. le D^r Dor. — La législation actuelle empêche l'union libre dans un bon sens, à cause des enfants. C'est ainsi qu'un savant français ayant marié chez lui, en Suisse, une de ses filles, dut recourir à un mariage civil, en raison des inconvénients qui auraient pu résulter pour les enfants.

L'argent joue certainement un rôle dans cette question ; un père peut élever dix enfants, s'il ne faut pas les doter.

PRÉSENTATIONS

MM. Lesbre et Forgeot présentent le moulage de la tête et des quatre extrémités d'un veau *hydrocéphale*, mort-né au terme normal de gestation.

La tête, indépendamment de la difformité constituant l'hydrocéphalie, présente :

1° Un dermoïde oculaire qui couvre les deux yeux et une malformation des paupières ;

2° Une atrésie presque complète des deux conduits auditifs ;

3° Une large fissure palato-staphyline laissant à découvert le vomer ;

4° Une bifidité de l'extrémité antérieure de la langue ;

5° Une brachygnathie prononcée de la mâchoire inférieure.

Le tronc de cet animal est régulièrement conformé, de même que les régions proximales des membres ; mais les extrémités de ceux-ci sont extrêmement difformes, ectrodactyles, recourbées en crochet postérieurement et plus ou moins ankylosées. Il y a, en outre, arrêt de développement des organes génitaux, entraînant hermaphroditisme tubulaire.

Ce n'est pas la première fois que *MM. Lesbre et Forgeot*

avaient remarqué que l'hydrocéphalie est accompagnée de malformations de la face ; aussi étaient-ils enclins à admettre le bien-fondé de la théorie de Jules Guérin, qui rattache, comme l'effet à sa cause, un grand nombre d'anomalies à un état anormal du système nerveux.

Aussi s'empressèrent-ils, en présence de la malformation des extrémités digitées du sujet qui fait l'objet de cette présentation, de découvrir la moelle épinière, pour voir si, elle aussi, ne serait pas en état d'hydropisie épendymaire, et bien leur en prit, car, malgré l'intégrité parfaite de la colonne vertébrale, cet organe était, en effet, dans un état analogue à celui de l'encéphale.

Il paraissait donc tout aussi logique de rattacher les malformations digitées à la moelle que les malformations faciales au cerveau. Cependant, cette influence régulatrice que paraît exercer le système nerveux sur le développement des autres appareils ne doit commencer à s'établir qu'à partir d'une certaine époque, c'est-à-dire lorsque ses éléments se sont différenciés et ont contracté entre eux et avec la périphérie leurs connexions. Jusqu'à ce moment, les organes et appareils se développent, sans doute, chacun pour son compte, sans aucune subordination. A quelle époque le système nerveux prend-il l'influence régulatrice qu'on lui suppose ? C'est ce que l'on ne peut dire.

DISCUSSION

M. Lacassagne est également très enclin à accorder au système nerveux un rôle de premier ordre, soit dans le développement, soit dans tous les phénomènes de transmission héréditaire. Toutes les affections qui intéressent ce système sont susceptibles d'influencer la génération. Ce système ne préside donc pas seulement aux actes fonctionnels des divers organes ; son influence est plus intime et plus profonde, et rien ne lui paraît plus vraisemblable que d'admettre les relations étiologiques dont ont parlé MM. Lesbre et Forgeot.

Ne sait-on pas que lord Byron, qui avait dû être hydrocé-

phale dans son enfance, vu le poids énorme qu'atteignit plus tard son cerveau, était affecté de pied bot ? Rien de plus légitime que de supposer que sa moelle épinière dut participer à la malformation de son encéphale.

M. Martin demande si les malformations des membres et si l'hydrocéphalie sont souvent connexes ; il rapporte les cas d'enfants atteints d'hydrocéphalie, ayant les membres normalement constitués.

M. Lesbre répond que, assurément, les hydrocéphales ne sont pas toujours difformes des membres et des extrémités. Cela doit surtout se produire lorsque la moelle épinière participe à la malformation du cerveau, ce qui ne paraît pas être la règle.

M. Faure se demande si l'arrêt de développement constaté par MM. Lesbre et Forgeot sur les organes génitaux ne se rapporterait pas à la même cause.

M. Lesbre pense que cela pourrait bien être ; cependant on constate assez souvent de l'hermaphrodisme sans anomalie, apparente tout au moins, des centres nerveux.

M. Royet croit que l'anomalie nerveuse dont il est ici question est d'origine pathologique ; il serait intéressant de savoir si le moment où elle s'est établie coïncide juste avec l'époque du développement des régions difformes.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

L'un des Secrétaires des séances: A. PORCHEREL.